

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 24 OCTOBRE 2016

Date de la convocation : 18 octobre 2016

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSIG Fabienne, HAESSLER Robert, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, SANCHEZ Vincent, WAGNER Christian

Membres excusés : DIEMER Thomas, EBERSOLD Jean-Michel, HAESSLER Robert, POUTIERS Mikael

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h05 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative pour le versement d'acomptes sur les travaux de rénovation à l'église.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer René Urban secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 1^{ER} AOUT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le texte du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2016 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire expose aux conseillers les 4 décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal concernant le renoncement au droit de préemption.

4. SITUATION FINANCIERE

René URBAN restitue aux conseillers municipaux la situation financière à l'aube du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2016.

Les dépenses de fonctionnement se montent à 213 506 € et se décomposent comme suit :

Dépenses à caractère général	95 956 €
Dépenses de personnel	71 304 €
Intérêts	7 269 €
Autres charges de gestion courantes	36 910 €
Divers	2 067 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 257 264 €, soit

Impôts et taxes	183 412 €
DGF et autres aides de l'Etat	48 326 €
Revenus des immeubles	17 654 €
Autres	7 872 €

En investissement, les réalisations sont :

Travaux église	86 970 €
Travaux réseaux électriques	76 621 €
Travaux voiries et autres réseaux	55 220 €
Travaux école	12 025 €
Remboursement emprunt	13 688 €
Autres	14 143 €
Total	258 667 €

Les recettes d'investissement se montent à 102 573 € dont 73 777 au titre de la taxe d'aménagement.

Cette situation ne tient pas compte des reports excédentaires des résultats 2015 qui sont de 286 149 € pour le fonctionnement et 261 241 € pour l'investissement.

René URBAN rappelle également le plan de financement des travaux de rénovation de l'église.

Coût TTC de la rénovation :	418 967,49 €
Subventions et participations	298 996,00 €
Autofinancement	119 971.49 €

5. DECISION MODIFICATIVE N° 2 (DELIBERATION N°41/2016)

Sur les explications de René URBAN, premier Adjoint au Maire en charge des finances il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption de la décision modificative suivante, afin de pouvoir verser les avances forfaitaires demandées par les entreprises dans le cadre du marché de rénovation de l'église.

Dépenses d'Investissement		
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	14 307 €
Total		14 307 €
Recettes d'Investissement		
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	14 307 €
Total		14 307 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative numéro 2 consistant à inscrire en dépenses, et en recettes d'investissement, un crédit supplémentaire de 14 307 euros.

6. AVIS EN VUE DE L'APPROBATION DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE HURTIGHEIM (DELIBERATION N° 42/2016)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que:

- la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland est devenue compétente en matière de P.L.U., document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 30 septembre 2015.
- la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune a été engagée le 30 juin 2016.
- suite à la mise à disposition du public des modifications proposées qui a eu lieu du lundi 5 septembre 2016 au vendredi 7 octobre 2016, aucune remarque n'a été enregistrée.
- un avis du Conseil Municipal est demandé avant approbation par le conseil communautaire lors de la prochaine réunion qui est prévue le 10 novembre 2016.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-57 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de HURTIGHEIM approuvé le 29/07/2013;

Vu l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland en date du 30/09/2015 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Kochersberg et de l'Ackerland en date du 30/06/2016 fixant les modalités de la mise à disposition du public ;

Vu le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Hurtigheim notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 12/07/2016 et mis à disposition du public **du lundi 5 septembre 2016 au vendredi 7 octobre 2016 inclus** ;

Vu l'absence d'observations formulées par le public et les personnes publiques associées ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire faisant état de l'absence de remarques et d'adaptations nécessaires au projet de modification simplifiée ;

Considérant que les résultats de la mise à disposition du projet ne justifient pas d'apporter de corrections au projet de modification simplifiée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'approbation de la modification simplifiée du P.L.U. communal par la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

7. EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ROUTE DES ROMAINS (DELIBERATION N° 43/2016)

Suite au partage d'une parcelle située au 14 route des Romains, les services du SDEA ont demandé le prolongement du collecteur principal d'assainissement jusqu'au droit de cette parcelle. La parcelle étant située en zone UB, ces travaux incombent donc à la commune. Le montant du devis transmis par le SDEA s'élève à 18 796,32 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce devis qui s'élève à 18 796,32 € HT et 22 555,58 € TTC, et charge le Maire de mandater le SDEA du Bas-Rhin pour le démarrage des travaux.

8. BILAN DES RELEVES DE VITESSE SUR LA ROUTE DES ROMAINS

Le Maire présente aux conseillers le bilan des analyses réalisées sur les chiffres enregistrés par le radar placé sur la route des Romains. La campagne de statistiques couvre les périodes du 15 septembre 2015 au 12 mai 2016 pour la première tranche, et du 13 mai 2016 au 4 octobre 2016 pour la seconde tranche. Les relevés ont été pris dans les deux sens de circulation par deux radars placés aux deux entrées de village.

Les données prises côté Quatzenheim et côté Strasbourg, montrent que pratiquement 90% des vitesses enregistrées sont inférieures à 50 km/h.

Malgré des vitesses plutôt satisfaisantes au vue de la réglementation en place, le débat porte sur une limitation de vitesse à 40 km/h ou non dans tout le village. Au-delà de la vitesse, le conseiller municipal Christian WAGNER évoque la problématique du bruit générée par le trafic important sur la route des Romains. Une vitesse à 40 km/h réduirait sensiblement cette nuisance.

Le maire souhaite que si la décision de limiter la vitesse à 40km/h est prise, elle ne doit pas se limiter à la mise en place d'un panneau à chaque entrée de village. Mais qu'elle soit accompagnée d'une signalisation complémentaire à l'intérieur du village, notamment avec des marquages au sol.

Après discussions, la décision de limiter ou non la vitesse à 40 km/heure dans tout le village sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

9. SOUSCRIPTION AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE PROPOSE PAR ELECTRICITE DE STRASBOURG (DELIBERATION N° 44/2016)

Le Maire rappelle que ce point a déjà fait l'objet d'un débat lors de la séance du 11 juillet 2016 à savoir que:

- le Décret du 20 décembre 2010 impose aux collectivités locales de produire, les plans à jour des différents réseaux dont elles ont la compétence, aux entreprises de travaux qui en font la demande dans le cadre des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- la Commune de HURTIGHEIM gère le seul réseau d'éclairage public. La compétence des réseaux gaz, eau potable, assainissement et télécommunication ont été confiés à différents opérateurs.
- du fait de l'installation récente de nouveaux candélabres route des Romains, rue Principale et dans le lotissement, il faut réaliser une mise à jour du plan de récolement du réseau d'éclairage public.

Dans son offre du 7 juillet 2016, Electricité de STRASBOURG propose la fourniture d'un système d'information géographique (S.I.G) d'éclairage public. L'offre de base comprenant la mise à jour du plan de récolement existant et sa transposition sur une application accessible en ligne (S.I.G) sont proposées au prix de 770 € HT payable une fois. La mise à jour annuelle de ce SIG est facturée à raison de 90 euros HT par an durant cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la souscription à cette offre auprès d'ES STRASBOURG pour un montant de 770 € HT pour la création du S.I.G et de 450 euros HT sur cinq ans, pour la mise à jour (soit 90€ par an).

10. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission environnement : les conseillers ont pris connaissance des différents PV concernant le projet Géothermie d'une part et le fleurissement d'autre part. En l'absence du président de la commission environnement, Mikaël POUTIERS, il est convenu qu'un compte-rendu oral détaillé sera donné aux conseillers lors de la prochaine séance.

Néanmoins pour ce qui est de la géothermie, le maire convie tous les conseillers à venir à la réunion qu'il a organisé avec un responsable de la DREAL jeudi 27 octobre à 18h 30. Le but étant d'avoir la position des services de l'Etat vis-à-vis des forages profonds.

Pour ce qui est du fleurissement, l'adjoint Grimm Claude et l'ouvrier communal ont mis en place les plantations dans trois bacs route des Romains. Après discussion, les membres de la commission sont chargés d'établir un plan des trois bacs restant à fleurir route des Romains ainsi que l'embellissement à prévoir au niveau du mur du cimetière. Le plan précisera le type et l'implantation des végétaux souhaités, en favorisant les plantations qui nécessitent des interventions en nombre restreint compte tenu de la circulation très dense.

Toutefois, les travaux de plantation ne pourront pas débiter tant que les travaux de construction des bâtiments avoisinants ne seront pas terminés.

Commission animation : la présidente de la commission Nathalie FORRLER évoque les principales décisions prises lors de la réunion du 17 octobre dernier à savoir :

- la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h30 devant le Monument aux Morts. Les élèves de Hurtigheim qui fréquentent le CE1 de Quatzenheim liront des poèmes. Lors de l'énumération des noms des victimes, les élèves déposeront chacun un œillet au pied du Monument aux Morts.
- la collecte pour la campagne 2016 de la banque alimentaire ne sera plus organisée en mairie. Il a été observé un très faible volume de denrées déposées en mairie ces deux dernières années. Cette tendance est imputable à la collecte organisée par les enseignes « SUPER U », qui jouissent d'une communication et d'une visibilité efficaces, et font de notre antenne de dépôt un doublon inutile. La mairie annoncera la collecte et les changements dans le Flash infos de novembre.
- la fête de Noël des aînés aura lieu le mardi 20 décembre 2016 pour le déjeuner. Le restaurateur Roland CLAUSS assurera la préparation du repas et de l'apéritif. Il sera fait appel à un prestataire extérieur pour l'animation.
- le repas de Noël du personnel de la Commune aura lieu le mercredi 14 décembre au Restaurant du Moulin. Tous les élus sont cordialement invités.
- la réunion d'accueil des nouveaux habitants se déroulera le dimanche 8 janvier à 17h00 dans la salle communale. Le traditionnel verre de l'amitié ainsi que la galette des rois seront servis.
- la réunion publique et les vœux du Maire auront lieu le vendredi 13 janvier à 19h00 dans la salle communale et seront suivis, comme à l'accoutumée, d'une galette des rois et d'un verre de l'amitié.
- concernant l'activité du « club Edelweiss », 20 à 25 personnes sont présentes aux rendez-vous mensuels. En plus des discussions entre elles, ce sont les sorties au restaurant et les séances loto qui sont les plus appréciées.

11. INFORMATIONS PLUI

Le maire rend compte de la réunion organisée par la Communauté de Communes le 6 octobre dernier dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Le thème portant sur le diagnostic n°1 « socio économie » du territoire a été présenté à l'aide d'un diaporama.

Quelques chiffres clé ont été communiqués. La population du territoire est passée de 10 460 habitants en 1968 à 24 552 en 2013, soit une variation moyenne annuelle de 1,91 %. Truchtersheim ressort comme principal bourg-centre.

Il est constaté un vieillissement de la population : 15 % des habitants, soit 3 722 ont plus de 65 ans dont 570 qui ont plus de 75 ans la proportion des ménages composés de 1 ou 2 personnes est de 57 % et représente près de 38 % de la population.

La taille des ménages diminue : 4,16 personnes par foyer en 1968 contre 2,54 en 2013. 77% de la population habite dans des maisons individuelles.

4 092 emplois sont actuellement proposés sur le territoire contre 3 701 en 2008.

Le Maire informe les conseillers qu'une réunion de restitution des 3 diagnostics programmés, à savoir le socio-économie, l'environnement et le foncier se déroulera dans la salle des fêtes de Quatzenheim le 17 novembre à 18 heures. Tous les conseillers sont invités à y participer.

12. POINTS DIVERS

Fondation du Patrimoine : suite à la restauration de l'église, le Maire informe les conseillers qu'une convention de souscription a été signée entre le Conseil Presbytéral, la Commune et la Fondation du Patrimoine. La convention a pour but de lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire, c'est-à-dire un appel aux dons pour la rénovation et la mise en accessibilité de l'église. Un flyer sera distribué à chaque habitant et diffusé plus largement pour présenter cet appel aux dons. La Fondation du Patrimoine recueille les fonds et adresse aux donateurs les reçus fiscaux correspondant. En fin de campagne, un abondement de sa part sera versé, à raison de 1 € pour 5 € récoltés.

Clôture de la séance à 23h35